

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIER Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

PLH - Délégation des aides à la pierre - Programme Social Thématique 2011 - Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Programme Social Thématique (PST) est un dispositif contractuel et opérationnel, dont la CUB est signataire en tant que délégataire des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2006, et mis en place dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Pour mémoire, la convention PST est signée par l'Etat, l'Agence Nationale à l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général, la CUB, et permet de mobiliser des subventions majorées de l'ANAH et des aides complémentaires des collectivités et autres co financeurs (le CILSO, la CAF, la SACICAP de la Gironde) en faveur des propriétaires occupants très modestes et des propriétaires bailleurs qui louent leur logement à des personnes défavorisées.

Le PST s'applique sur l'ensemble du département de la Gironde hors dispositifs opérationnels existants. Dans les dispositifs de type Programme d'Intérêt Général (PIG), Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, OPAH RU), un volet PST est décliné.

Le PIG « lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » mis en place par la CUB en 2008 jusqu'au 29 mai 2011, comprenait donc la mise en œuvre du PST départemental par l'équipe de suivi animation du PIG sur le territoire communautaire. Ce dispositif ayant pris fin, le PST départemental s'applique donc de fait sur l'ensemble du territoire de la CUB.

Le contexte

La Délégation des Aides à la pierre signée le 19 juillet 2010 avec l'Etat et son avenant 2011 ont défini les objectifs d'intervention de la CUB pour les enveloppes déléguées par l'Etat et l'Anah à la CUB concernant son engagement dans les dispositifs opérationnels en cours ou à venir sur son territoire :

- le PIG de la CUB jusqu'au 29 mai 2011 ;

- l'OPAH Renouvellement Urbain et Hôtels meublés de la ville de Bordeaux en cours de validation ;
- l'OPAH de Lormont en cours d'étude pré opérationnelle pour une mise en œuvre en 2012 ;
- le PST départemental pour l'année 2011

Dans le cadre du PIG, la CUB s'était engagée à compléter les aides de l'Anah par l'octroi de subventions sur ses fonds propres pour le développement des loyers maîtrisés sur son territoire, la mise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne. Ce dispositif s'appliquait notamment aux propriétaires occupants très modestes par la mise en place d'un volet PST au sein du PIG.

La fin du PIG le 29 mai 2011, ne doit toutefois pas empêcher la poursuite du volet PST sur le territoire communautaire, conformément aux engagements de la CUB et de sa politique en faveur du parc privé et des actions actées dans son Programme Local de l'Habitat.

Il est donc proposé de poursuivre le volet PST du PIG de la CUB en appliquant le PST sur l'ensemble du territoire communautaire. Cette participation au PST départemental s'applique donc en relais du PIG jusqu'à la mise en place d'un nouveau dispositif intercommunal dans le courant de l'année 2012, et ce dans la continuité des aides financières apportées dans le cadre du PIG.

La CUB s'engage ainsi sur ses crédits propres et dans la limite de son enveloppe annuelle à participer au financement des travaux dans la continuité du volet PST du PIG de la CUB et des nouvelles modalités d'intervention de l'ANAH du 1^{er} janvier 2011, et en fonction des modalités définies dans la convention PST dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ces aides financières se déclinent de la façon suivante :

Pour les propriétaires bailleurs (objectif maximum de 17 logements)

- une subvention à hauteur de 10 % du montant des travaux subventionnables plafonnée à 3 500 €, en complément de la subvention accordée sur les crédits de l'Anah pour les travaux de réhabilitation de logements conventionnés très sociaux. Cette aide est accordée dans le cadre de la politique de la CUB visant à la maîtrise des loyers et au développement des logements conventionnés sur son territoire ;
- une prime forfaitaire de 2 500 € par logement pour la remise sur le marché de logements vacants de plus de 12 mois ;
- une prime forfaitaire de 2 500 € par logement pour les travaux de réhabilitation de logements en sortie d'insalubrité.

Pour les propriétaires occupants (objectif maximum de 26 logements)

- une prime forfaitaire de 2 500 € par logement pour les travaux de réhabilitation de logements en sortie d'insalubrité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations communautaires 2000/1009, 2000/1010 et 2007/0122 portant respectivement sur le PLH et les modalités d'intervention de la CUB au titre de la politique de l'habitat,

VU la délibération 2010/0413 du 25 juin 2010 approuvant la prise de délégation des aides à la pierre par la CUB,

VU la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2010 – 2015 et la convention de gestion des aides à l'habitat privé en date du 19 juillet 2010 et leurs avenants pour l'année 2011,

VU le projet de convention joint,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité pour la CUB de poursuivre son engagement pour l'aide à la réhabilitation du parc privé sur son territoire jusqu'à la mise place d'un nouveau dispositif communautaire,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la convention de financement du PST départemental 2011

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer la dite convention

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal : chapitre 204, article 2042, fonction 72, programme HC52, imputation UE00000024, CRB UE00 des exercices 2011 et 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET